

Gouvernement du Québec

### Décret 771-2023, 3 mai 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Alexandre Germain comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Alexandre Germain, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 4 mai 2023;

QUE le lieu de résidence de monsieur Alexandre Germain soit fixé dans la Ville de Sept-Îles ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79741

Gouvernement du Québec

### Décret 772-2023, 3 mai 2023

CONCERNANT la nomination de monsieur Charles-Olivier Gosselin comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Charles-Olivier Gosselin, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 4 mai 2023;

QUE le lieu de résidence de monsieur Charles-Olivier Gosselin soit fixé dans la Ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79742

Gouvernement du Québec

### Décret 773-2023, 3 mai 2023

CONCERNANT la nomination de madame Josée Lemieux comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Josée Lemieux, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 4 mai 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Josée Lemieux soit fixé dans la Ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79743

Gouvernement du Québec

### Décret 774-2023, 3 mai 2023

CONCERNANT la nomination de madame Louise Bélanger comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Louise Bélanger, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 4 mai 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Louise Bélanger soit fixé dans la Ville de Joliette ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79744